



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
17/03/2014

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 17 Mars 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, CHANUSSOT Marie-Annick, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, GAUDRAY Alain, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard, STAPHANE Cyril.

Excusé(s) avec pouvoir : REGNAULT Jérôme pouvoir dûment établi à GONNOT Gilles.

Excusé(s) sans pouvoir : PENNETIER Bernard.

Secrétaire de séance : Cyril STAPHANE

Monsieur le Maire donne lecture de la modification apportée par J. Regnault dans le dernier compte-rendu relative aux horaires d'été de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal en date du 11/02/2014.

1. Approbation du Compte Administratif 2013

Fabienne PARIS présente les résultats comptables de l'exercice 2013.

Excédent de fonctionnement : 188 558.26 €

Excédent d'investissement : 12 593.22 €

Monsieur le Maire se retire et Fabienne PARIS met au vote le compte administratif 2013

Adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Gaudray à 20 h 45

2. Affectation de résultat 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 188 558.26 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement au c/002 de 7 500 €

Affectation à la section d'investissement au c/1068 de 181 058.26 €

3. Compte de gestion 2013

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 3% pour l'année 2014 soit :

Taxe d'Habitation : 6.30 %
Taxe Foncière bâti : 9.02 %
Taxe Foncière non bâti : 37.50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote des taux d'imposition pour l'année 2014 et décide une augmentation de 3 % à 11 voix pour et 1 voix contre.

5. Approbation du budget communal 2014

Rapporteur : Fabienne PARIS

Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement prévus pour l'exercice 2014

Section de fonctionnement équilibrée à 1 226 000 €

Section d'investissement équilibrée à 1 125 060 €

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Alain GAUDRAY propose de faire distribuer aux habitants un fascicule les informant des nouvelles modalités de vote pour le scrutin des élections municipales. Le document sera imprimé et distribué mercredi dans les boîtes aux lettres.

Les nouvelles modalités seront également publiées sur le site de la commune, sur le panneau lumineux et seront affichées en mairie.

- Monsieur le Maire rappelle les dates à venir :

Cérémonie du 19/03

Conseil d'administration du CCAS le 19/03

SIGEC le 20/03/14

- Corinne BAILLY informe le conseil municipal que dans le cadre du programme de réfection du lotissement du Clos du Chêne, l'OPAC a réalisé un diagnostic amiante dans les logements récemment.
- Elle signale également la nécessité de faire détartre le lave-vaisselle de la Salle du Bicentenaire.

Fin de séance à 21 h 30